

## **Liste de vérification du requérant pour une réunion de consultation préalable à une demande**

Liste des points que le requérant doit vérifier avant une réunion de consultation préalable à une demande :

Au moment de transmettre une demande de réunion de consultation, le requérant doit vérifier les points suivants :

- Les droits ont été payés dans un centre du service à la clientèle (le cas échéant)
- Le formulaire de consultation préalable à une demande a été rempli
- Le plan conceptuel et le formulaire électronique ont été transmis à l'urbaniste 3 ou au responsable du dossier
- Les renseignements techniques préliminaires ont été fournis :
  - Aperçu général de la manière dont le requérant prévoit viabiliser l'emplacement
  - Plan directeur de viabilisation applicable à l'emplacement
  - Toute demande à laquelle le réseau est soumis
- Demande [d'évaluation des répercussions sur les transports \(ÉRT\), contrôle de l'étape 1](#) effectué, fourni et accepté.

Avant la réunion de consultation préalable à une demande :

- Fournir une liste des participants, en fonction de la nature de l'aménagement, notamment :
  - Consultants en génie civil (présence habituellement obligatoire)
  - Consultants en transport
  - Consultants en environnement
- Examiner [l'étape 2 de l'ÉRT](#) dans le contexte de l'étude sur les mesures accordant la priorité au transport en commun, aux fins de discussions lors de la réunion de consultation

Remarques

- Assurez-vous de remplir intégralement le formulaire de demande. Plus vous fournirez de détails, plus la liste d'études et de plans fournie sera exhaustive.

- Si le requérant ne fournit pas suffisamment de documents pour rendre la réunion productive, celle-ci peut être repoussée jusqu'à ce que les documents manquants aient été obtenus.
- Si le requérant souhaite malgré tout participer à une réunion préliminaire, il doit savoir qu'il devra assister à une réunion ultérieure qui aura lieu avant le dépôt de la demande, lorsque suffisamment de détails auront été fournis.